



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-126045>

Département(s) de publication : 12

Annonce n° 25-126045

---

### Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

**Nom de l'acheteur Public :** Mairie de Millau

**À l'attention de :** MME Gazel Emmanuelle, Maire

**Adresse :** 17 Avenue de la République, 12101 Millau

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 565595000

**Courriel :** marchespublics@millau.fr

**Adresse internet :** <http://www.millau.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://marches-public.info/>

**Type de pouvoir adjudicateur :** Autorité régionale ou locale

**Activité principale :**

Services généraux des administrations publiques

**Code NUTS :** FRJ22

### Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <http://marches-public.info/>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

**Nom officiel :** Hôtel de ville de Millau : Service Achats commande Publique

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 565595000

**Courriel :** marchespublics@millau.fr

**Adresse internet :** <http://marches-public.info/>

**Lien vers le profil d'acheteur :** <http://marches-public.info/>

**Code NUTS :** FRJ22

**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :**

Par voie électronique via : <http://marches-public.info/>

### Section 3 - Description du marché

**Intitulé :** Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du complexe cinématographique de Millau

**Numéro de référence :** 202551L00

**CPV - Objet principal :** 92130000

**Type de marché :** Services

**Description succincte :** La présente consultation a pour objet l'attribution d'un contrat de concession de service public en affermage pour l'exploitation et la gestion du complexe cinématographique de Millau en cours d'exploitation, implanté rue de la Pépinière, (dénommé le « Cinéma 1 ») puis du futur cinéma, sis boulevard de l'Ayrolle, (dénommé le « Cinéma 2 ») dont l'ouverture est prévue pour la fin de l'année 2028 et entraînera l'arrêt de l'exploitation du « Cinéma 1 ». Le contrat porte ainsi sur : - L'exploitation et la gestion du Cinéma 1 : de la notification du contrat jusqu'à la phase de transfert (estimée à fin 2028) (Phase 1) ; - L'exploitation et la gestion du futur Cinéma 2 : de la phase de transfert jusqu'à la fin du contrat (Phase 2). Le détail des prestations et l'ensemble des obligations du concessionnaire font l'objet d'une description dans le projet de contrat et ses annexe remis aux candidats

**Valeur totale estimée ( hors TVA ) :** 2800000 euros

### **Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :**

**Ce marché est divisé en lots :** Non

**Intitulé du lot :** Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du complexe cinématographique de Millau

**Code(s) CPV additionnel(s) :**

**CPV - Objet principal :** 37416000

**Lieu d'exécution :**

**Code NUTS :** FRJ22

**Lieu principal d'exécution ou de livraison :** rue de la Pépinière 12100 - Millau

**Description des prestations :** La présente consultation a pour objet l'attribution d'un contrat de concession de service public en affermage pour l'exploitation et la gestion du complexe cinématographique de Millau en cours d'exploitation, implanté rue de la Pépinière, (dénommé le « Cinéma 1 ») puis du futur cinéma, sis boulevard de l'Ayrolle, (dénommé le « Cinéma 2 ») dont l'ouverture est prévue pour la fin de l'année 2028 et entraînera l'arrêt de l'exploitation du « Cinéma 1 ». Le contrat porte ainsi sur : - L'exploitation et la gestion du Cinéma 1 : de la notification du contrat jusqu'à la phase de transfert (estimée à fin 2028) (Phase 1) ; - L'exploitation et la gestion du futur Cinéma 2 : de la phase de transfert jusqu'à la fin du contrat (Phase 2). Le détail des prestations et l'ensemble des obligations du concessionnaire font l'objet d'une description dans le projet de contrat et ses annexe remis aux candidats

**Critères d'attribution :**

- La valeur technique : 60% La valeur financière : 40%
- La valeur technique : 60% La valeur financière : 40%

**Valeur estimée ( hors TVA ) :** 2800000 euros

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :**  
Non

### **Section 4 - Conditions de participation**

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :** Renvoi au règlement de la consultation

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession** Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Renvoi au règlement de la consultation

**Capacité économique et financière :**

**Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation :** Oui

**Capacité économique et financière :**

**Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation :** Oui

## Section 5 - Procédure

**Renseignements d'ordre administratif**

**Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :** 12/01/2026 à 12:00

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** français

## Section 6 - Renseignements complémentaires

**Informations complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-public.info/> - Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Le contrat pourra donner lieu à une reprise de personnel en application de l'article L.1224-1 du Code du travail et des conventions collectives applicables à l'activité objet du service concédé. Il s'agit d'une procédure " ouverte " qui implique la transmission d'un dossier unique (candidature et offre) dans les conditions fixées par le Code de la commande publique et le règlement de la consultation. Le contenu des plis est détaillé au Règlement de Consultation (RC). Afin de permettre aux candidats d'apprécier le périmètre concédé ainsi que les caractéristiques du projet, l'autorité concédante organise une visite, notamment du Cinéma 1 (en cours d'exploitation) et du site du futur Cinéma 2. Cette visite est obligatoire et donnera lieu à la remise d'une attestation de visite, que le candidat devra ensuite joindre à son offre (les modalités sont précisées dans le RC)

**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

**Nom Officiel :** Tribunal administratif de Toulouse

**Adresse :** 68, rue Raymond Iv, 31068 Toulouse

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 562735757

**Télécopieur :** +33 562735740

**Courriel :** greffe.ta-toulouse@juradm.fr

**Précisions concernant les délais d'introduction de recours :** Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours pour excès de pouvoir contre une décision pouvant être exercé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée, conformément aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 13/11/2025